CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés :

1) **BO2 FORMATION** enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 76341173334
auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DREETS)
2) **LIP MONTPELLIER SECOND ŒUVRE , 78 allée John Napier, 34000 MONTPELIER**

Article 1er : Objet de la convention
L'organisme **BO2 FORMATION** organisera l'action de formation suivante : -
Intitulé : HABILITATION ELECTRIQUE EN BASSE TENSION BT.B1V.B2V ESSAI .BR.BE ESSAI ET / OU MESURE ET / OU VERIFICATION BC.HO-HOV
- Dates : 7 AU 9 OCTOBRE 2026
- Durée : 3 jours soit 21 H
- Lieu : SIEGE LLARI, ZAE BESSAN, 34550 BESSAN

Article 2 : Effectif formé
L'organisme **BO2 FORMATION** assurera la formation aux personnes suivantes :
- PAPAYO DOLES

Article 3 : Dispositions financières
En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

Tarif de la formation : 580 € HT. T.V.A.
(20%) : 116 €
TOTAL GENERAL : 696 € TTC

Article 4 : Modalités de règlement
Le paiement sera dû à réception de la facture.

Article 5 : Dédit ou abandon
En cas de dédit par l'entreprise à moins de 15 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme remboursera sur le coût total, les sommes qu'il n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action.

Fait en double exemplaire, à BESSAN le 29/09/2026

Pour l’entreprise

Pour l’organisme

